

Mention d'information

NOTIFICATION D'INDUS EN PRESTATIONS FAMILIALES

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **AIL NOTAUTO** » dont les finalités sont :

- la gestion des notifications d'indus des prestations familiales
- le contrôle des montants de prestations que la MSA doit verser au bénéficiaire.

Les objectifs du traitement sont de :

- Améliorer l'efficacité des caisses de MSA par l'automatisation des notifications d'indus PF
- Sécuriser la gestion des indus et des rappels PF (sommes dues par la MSA au bénéficiaire)
- Améliorer le contrôle des dossiers faisant l'objet d'un indu ou d'un rappel PF.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- Le NIR
- Les données d'ordre économique et financier

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 6 mois, à compter de la date d'envoi de la notification.

L'accès aux données est réservé aux agents des Caisses de MSA en charge des prestations familiales.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une mission d'intérêt public, le droit d'opposition s'applique.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07